
Note d'information fédérale Septembre 2020 – n°290

1. Jurys championnats de France Gravelines et Brive

La liste des jurys pour ces deux manifestations nationales a été actualisée : <https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/arbitrage>

2. Engagements championnat de France J16/J18 à Brive

Les engagements au Championnat de France J16/J18 ne pourront s'effectuer via l'intranet comme habituellement.

Notre serveur licence considère que la saison 2021 a débuté, il n'est donc pas possible de saisir comme habituellement les engagements pour un championnat de France 2020 sur la base des licenciés 2020 car le contrôle des âges pour les J16 et J18 ne se fait pas correctement.

Aussi, nous demandons aux clubs de formuler leurs engagements sur le fichier excel joint que vous voudrez bien compléter et renvoyer à Sylvain BOSQUET : championnats@ffaviron.fr avant le 15 septembre à 14h00.

3. Certificat médical et sports collectifs

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, certaines fédérations sportives demandent à leurs licenciés la présentation systématique d'un certificat médical pour le renouvellement de la licence pour la prochaine saison 2020-2021.

Cette mesure n'est pas en accord avec les articles du code du sport qui fixent la périodicité de présentation d'un certificat médical et de l'attestation du renseignement du questionnaire de santé « QS-SPORT » pour le renouvellement d'une licence. A ce jour, aucune disposition du code du sport en vigueur ne permet donc d'y déroger.

Il vous appartient donc, si vous souhaitez aller dans cette voie, de la présenter comme une recommandation en concordance avec celles énoncées dans le guide sanitaire et médical à

destination de l'ensemble des sportifs réalisé par le ministère des sports et validé par le ministère de la santé (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportguides_anitaireetmedical.pdf).

Le refus d'un.e licencié.e de respecter cette recommandation ne peut en aucun cas servir de motif au non-renouvellement de la licence.

4. VNF – redevances domaniales

Dans le cadre de la relation privilégiée que le CNOSF entretient avec Voies Navigables de France (VNF) depuis plusieurs années, et face aux circonstances exceptionnelles de la pandémie Covid-19 qui a impacté l'activité et la trésorerie des associations sportives, le CNOSF a obtenu une exonération partielle des redevances domaniales. La proposition a été actée par le conseil d'administration de VNF le 1^{er} juillet 2020.

De ce fait, les redevances, pour les associations sportives exerçant une activité sur le domaine public fluvial, du deuxième trimestre de l'année 2020 seront annulées dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 pour 2020. Celles du troisième et quatrième trimestre feront l'objet d'une remise de l'ordre de 50%.

Sur cette période, l'usage du domaine public par les organisations sportives ne sera donc pas facturé ou sera remboursé si le paiement a déjà été réalisé.

5. Régates labellisées 2021

La liste des régates labellisées mer 2021 est disponible sur le site de la fédération : <https://ffaviron.fr/competitions/mer/regates-labellisees-mer>

6. Campagne ANS 2020

La campagne ANS 2020 des projets sportifs fédéraux s'est terminée fin juillet avec la communication de l'ensemble des propositions fédérales à l'ANS.

L'agence nous informe qu'elle enverra début septembre, aux associations ayant déposé une demande, des notifications postales d'accord et de refus de subvention avec le détail par action par action.

7. Aides fédérales à l'acquisition de matériel de sécurité

Rappel : La fédération aide ses clubs pour l'acquisition de matériel de sécurité à travers des tarifs préférentiels obtenus chez des fournisseurs :

- Coques de sécurité de marque Newmatic, modèles 300 et 360
- Moteurs Yamaha 4 temps (tous modèles)

En complément de ces tarifs, la FFA apporte, sous conditions, des aides financières pour ces acquisitions :

- Des aides sur 1 coque et sur 1 moteur par Olympiade pour les structures de moins de 100 licenciés
- Des aides sur 2 coques et sur 2 moteurs par Olympiade pour les structures de plus de 100 licenciés

Une nouvelle Olympiade vient de démarrer au 1^{er} septembre 2020.

Pour plus de renseignements sur ce dispositif et sur les tarifs, contacter la FFA au 01 45 14 26 48 ou par mail à compta@ffaviron.fr

8. Lutte contre les violences

Le Ministère des Sports a mis en place, dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violence, un plan de prévention pour accompagner les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles et les familles.

Un kit dématérialisé comprenant différents outils de prévention est téléchargeable sur : www.sports.gouv.fr

Nous vous invitons à afficher dans vos locaux les documents mis à votre disposition dans ce kit.